

## NOTE CONCEPTUELLE

### Atelier destiné aux communautés juridiques de Géorgie et des pays des régions voisines

(26 octobre 2018 ; Tbilissi, Géorgie)

#### 1. Objectif

Organisé en collaboration avec le barreau géorgien, cet atelier vise à fournir aux avocats anglophones de Géorgie et des pays des régions voisines des informations essentielles sur la Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour »), et à leur expliquer comment ils peuvent participer, en tant que conseil, aux procédures devant la Cour. À cet égard, l'objectif général de l'atelier est d'encourager ces avocats à présenter une demande d'inscription sur la liste des conseils et sur celle des personnes assistant un conseil devant la CPI. De plus, l'atelier vise à contribuer à l'accroissement du nombre de femmes inscrites sur ces listes.

Au cours d'une journée de travail, des intervenants spécialisés appartenant aux différents organes de la Cour (Chambres, Présidence, Bureau du Procureur, Greffe) donneront aux avocats des informations utiles sur la Cour pour leur permettre de prendre une décision éclairée avant de se porter candidat à l'inscription sur la liste des conseils ou sur celle des personnes assistant un conseil. Les séances se tiendront en anglais, l'une des langues de travail de la Cour (anglais et français). Les participants auront également la possibilité de discuter avec le personnel de la Cour pendant les séances et de leur poser toute question qui leur semble utile.

Pour information et en vue d'une éventuelle sélection des conseils participant à l'atelier, les personnes qui souhaitent figurer sur la liste des conseils doivent remplir les conditions minimales suivantes :

- Posséder une compétence reconnue en droit international ou en droit pénal et procédure pénale ;
- Avoir acquis l'expérience nécessaire du procès pénal en exerçant des fonctions de juge, de procureur, d'avocat, ou quelque autre fonction analogue. Cette expérience doit être d'au moins dix (10) années pour le conseil principal et de huit (8) années pour le conseil adjoint ;
- Avoir une excellente connaissance de l'une au moins des langues de travail de la Cour (anglais ou français) et la parler couramment ;
- N'avoir jamais été condamné pour des infractions pénales ou disciplinaires graves considérées comme incompatibles avec la nature des fonctions qui sont celles du conseil devant la Cour.

#### 2. Pays participants

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Iran, Lettonie, Lituanie, Moldova, Turquie et Ukraine

#### 3. Lieu

L'atelier se tiendra le 26 octobre 2018 à l'hôtel Courtyard Tbilisi, à Tbilissi (Géorgie).

